

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PREALABLE
PROJET DE CATÉGORIE B SOUMIS À ETUDE D'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Immo Simsadie Sprl, Avenue Reine Astrid, 260 bte 33, 4900 Spa

PERSONNE DE CONTACT :

M. Yves Lejeune

NATURE DU PROJET :

Demande de permis d'urbanisation pour la création de $\pm$ 25 lots pour maisons unifamiliales et $\pm$ 4 lots pour petits immeubles collectifs de type "Villa spadoise", avec ouverture de voirie, stationnement, bassin de rétention paysager et aménagement d'espaces verts

LIEU D'IMPLANTATION :

Avenue Professeur Henrijean à 4900 Spa, sur la parcelles cadastrées ou l'ayant été Spa, section E, n°130r, 130s, 130t, 126x et 126r (pour une superficie de d'environ 3,3 ha)

A cet effet, conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R41-2 et R.41-5 du Livre Ier du Code de l'environnement, Immo Simsadie SPRL vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

Le 15/10/2025 à 19 heures

Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont (salon Gris)

Rue Servais 8 à 4900 Spa

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de Spa et Theux ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information aura pour objet de :

- permettre au demandeur de présenter le projet ;
- permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences sur l'environnement;
- présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences ;

Toute personne pourra consulter, une vidéo de la réunion du 15/10/25 ainsi que les documents présentés. Ces informations seront disponibles sur le site <https://direct-une.be/fawetay>. Cet accès aux enregistrements sera assuré à partir du 17/10/25 et pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera détruite au terme de ce délai.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion et ce, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au 30/10/25 jusque minuit, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la commune de Spa :

SOIT en les envoyant au collège communal de Spa - Service urbanisme : Rue de l'Hôtel de Ville, 44 à 4900 Spa

SOIT en les envoyant par courriel à urbanisme@villedespa.be

Pour le Demandeur :

SOIT en les envoyant à Immo Simsadie Sprl - Avenue Reine Astrid, 260 bte 33, 4900 Spa

SOIT en les envoyant par courriel à rip.fawetay@proton.me